

QUELLES RÉFORMES DE DROIT  
ÉCONOMIQUE POUR LE  
DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE ?

---

COLLOQUE INTERNATIONAL  
BRUXELLES, 12-13 NOVEMBRE 2009

# Quelles réformes de droit économique pour le développement en Afrique ?

COLLOQUE INTERNATIONAL

BRUXELLES, 12-13 NOVEMBRE 2009

---

## CONTEXTE

---

Organisé par l'INEADEC<sup>1</sup>, le colloque, qui se déroulait du 12 au 13 novembre 2009 à Bruxelles, portait sur les réformes de droit économique en Afrique. Trois ateliers étaient proposés :

- L'expression juridique du principe d'accompagnement social et environnemental de l'économie
- La fiscalité
- Les aides d'Etat

Autour de ces trois thématiques, se réunissait un panel d'orateurs de qualité : les professeurs Remiche, Balate, Boy, Mohamed Salah, Bakandeja wa Mpungu, Farjat, Acka Sohoully, Thirion, Marques, De Caterini, Mahiou ; ainsi que Me Autenne, Me Aquereburu, le doyen Gomes Olamba, Mme Menetrey, M. Bakhom, M. Geiger, M. Gadio.

---

## POINTS FORTS

---

Articulés autour du thème de la réforme, les axes de réflexion s'accordaient sur un point : l'échec des politiques actuelles en matière de développement. D'un côté l'Etat en Afrique semble démissionnaire ou du moins incapable d'assumer ses fonctions régaliennes et d'autre part, la pression extérieure soit du fait de la mondialisation ou des intérêts étrangers en jeu n'arrangent rien à la situation. La communication du chercheur Mor Bakhom est à ce propos édifiante : penser la réforme du droit économique à travers la fiscalité, les marchés publics et les aides d'Etat, c'est réinterroger l'Etat sur son rôle et ses ambitions.

---

<sup>1</sup> Acronyme de l'Institut Euro-Africain de Droit Economique

Sur l'ensemble des interventions qui ont suscité des débats vifs, passionnants et passionnés, trois points ont retenu notre attention : réformer est-il nécessaire ? L'Afrique peut-elle faire l'économie d'une anthropologie juridique ? Avec des budgets dépendants à plus de 60% de l'aide extérieure, comment le continent peut-il développer des capacités humaines et financières en matière de négociations ?

**Réformer est-il nécessaire ?** L'interrogation pourrait laisser songeur, mais elle est fort à propos. Antinomique des préoccupations supposées du colloque ou simplement provocatrice, cette interrogation a suscité chez les professeurs Farjat et Mohamed Salah deux excellentes communications, habiles compromis entre le besoin d'informer du juriste et l'étude audacieuse de nouvelles perspectives. Ainsi, il en ressortait que les réformes en Afrique n'étaient pas inconnues, et que dans certains cas on pouvait parler d'hémorragie législative (nous empruntons ce mot au professeur Ibriga). Dès lors, il importe de rechercher une augmentation qualitative de ces réformes, réformes qui ne peuvent se passer d'une scrutation tatillonne de l'état juridique pour façonner un devenir.

En outre, les sociétés civiles africaines sont à l'équilibre, même s'il est pathologique, notamment par le biais du secteur informel (70% des économies des pays en développement) et l'intervention des ONG. Les intervenants ont mis en exergue la nécessité de comprendre les institutions efficaces et ainsi de promouvoir leur exercice. Il s'agit par là d'arriver à un développement maîtrisé en faisant participer les populations à l'élaboration de la norme.

**L'Afrique peut-elle faire l'économie d'une anthropologie juridique ?** La réponse trouvée en ateliers est assurément négative. L'échec des plans d'ajustement structurel et autres réformes instaurées dans une optique *top-down* en est la démonstration. Ces réformes ont souffert de la perception négative qu'elle traînait dans leur sillage du fait de leur élaboration en dehors de l'imaginaire conceptuel africain. Elles méconnaissaient l'ingénierie sociale propre aux sociétés auxquelles elles étaient destinées.

La technicité des traités et autres normes de droit économique, notamment de l'UEMOA pour n'en citer qu'un, n'est plus à démontrer. A travers les communications du doyen Olamba Gomes sur les aides d'Etat, du professeur Bakandeja Wa Mpungu sur

les marchés publics et de Séverine Monterey sur le contentieux international des investissements, nous assistons à l'évaluation de ces normes économiques à l'aune de la réalité des pays en voie de développement. Le constat à nouveau est amer : inégalité d'accès à la justice et déficit de la réglementation en matière d'aides dans l'Afrique francophone (Gomes Olamba), structure de marchés publics délictueuse et défectueuse (Bakandeja Wa Mpungu), évolution nécessaire de l'arbitrage international en matière d'investissement (Monterey).

**Avec des budgets dépendants à plus de 60% de l'aide extérieure, comment le continent peut-il développer des capacités humaines et financières en matière de négociations ?** De cette interrogation, les intervenants et le public sont arrivés à deux constats : d'une part, le hiatus entre les élites formées en Europe et leurs populations ; d'autre part, l'incapacité de l'Afrique à participer au concert des nations par son manque de cadres formés et de son impécuniosité. Ces aspects ont été développés par M. Gadio, conseiller général à la BAD. La création d'un fonds juridique de soutien aux Etats africains par la BAD est une réponse, la mise en place par l'INEADEC d'une Task force juridique au service des Etats des pays en développement en est une autre. Dans l'avenir, apparaîtront sûrement des synergies entre les deux entités. Le renforcement des capacités institutionnelles devient un des enjeux pour la survie de l'Etat africain.

Ce renforcement des capacités institutionnelles peut passer par une fiscalité bien comprise en ce sens qu'elle est un levier pour accentuer des comportements socio-économiques favorables à l'intérêt général (Me Autenne) et un frein à une activité économique peut soucier de l'écologie (Me Aqueruburu).

---

## CONCLUSION

---

*Tout œuvre humaine est perfectible*, notre seul regret portera sur la tenue des ateliers qui se sont tenus les uns après les autres. Il aurait été préférable qu'ils se tinssent simultanément pour avoir des débats plus longs et des réflexions peut-être plus soutenues. Il n'en demeure pas moins que toutes mes félicitations et remerciements vont aux organisateurs, ainsi qu'à mon promoteur, le professeur Coppens, sans qui je n'aurais pu assister à ces agapes intellectuelles.